
Adresse de la société populaire d'Asnan (Nièvre) qui annonce les offrandes des parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 15 floréal an II (4 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Asnan (Nièvre) qui annonce les offrandes des parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 15 floréal an II (4 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 41-42;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26146_t1_0041_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Comptez sur notre zèle pour la chose publique; et jurons que nous nous rendrons toujours dignes du poste que nous occupons. Nous travaillons sans cesse à l'extraction du salpêtre, et tous nos concitoyens s'occupent de l'extraction à l'envie de l'un et de l'autre; et nous espérons en faire une récolte très abondante.

Le paiement des parents pauvres des défenseurs de la patrie a été effectué le 10 germinal au désir de la loi; et assurons, à la Convention nationale, que, comme chef-lieu de canton nous n'avons rien négligé sur les paiements précédents, que nous avons rempli tous les devoirs que la loi du 15 septembre dernier (vieux style) nous imposaient, et que ces mêmes parents ont joui de la bienfaisance nationale en temps et lieu; dans toutes les communes de notre arrondissement. »

COFFINIER, VENIER, BEILLEUX, DESORNIAUX, FOULOI, RICHARD, GOUVE, FRIZON, FROISSIER, DUBREUIL.

5

La Société populaire de Buzet, département du Lot-et-Garonne, annonce qu'elle a déposé au district 41 liv. en assignats, 124 chemises, et autres effets; elle avoit précédemment fait don de 81 l. 10 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Buzet, s.d.] (2).

« Quelle abominable conspiration! Elle nous a fait frémir d'horreur. Des scélérats ont voulu porter la mort dans le sein de la Convention nationale! Des monstres ont voulu renverser l'autel de la liberté et nous faire plier sous le joug d'un tyran! La société entière a poussé un cri de rage, s'est levée en masse et a promis de nouveau de ne vivre que pour la liberté. Oui, la liberté ou la mort! Serait-il possible qu'un despote pût encore souiller le sol de la France! Mânes de nos pères! de nos époux et de nos enfans, vous tous dont le sang, versé pour la liberté, porte le cri de la vengeance jusques au fond de nos cœurs; victimes augustes de votre amour pour la patrie, apaisez-vous, vous avez dicté l'arrêt de mort de ces monstres.

Votre courage vous assure de son exécution. Oui, dignes représentans, nous oserons tout pour vous soutenir, notre vie est à vous, elle est à la patrie et les scélérats seront confondus. Votre vigilance a déjoué les complots parricides, c'est à la justice nationale à nous venger et à les punir.

Restez à votre poste, ne nous abandonnez pas, poursuivez toujours vos glorieux travaux, faites disparaître nos ennemis de la surface de la terre, affermissez notre liberté et continuez de faire l'admiration de tous les peuples de l'univers. Ils vous béniront un jour car vous êtes destinés à briser leurs chaînes et à les avoir pour frères.

(1) P.-V., XXXVI, 308. Bⁱⁿ, 15 flor. (1^{er} suppl^t) et 16 flor. (suppl^t).

(2) C 302, pl. 1083, p. 6.

Notre société quoique peu fortunée a recueilli dans son sein 124 chemises, 6 draps de lit, 4 nappes, 12 serviettes, 3 mouchoirs, 60 livres de charpie qu'elle destine à nos frères des frontières, avec 41 livres en assignats et elle a déjà remis au district de Casteljaloux, 81 livres 10 s. en numéraire. S. et F. »

J. BEAUJARDIN (présid.).

6

Les administrateurs et l'agent national du district de Barcelonnette (1) prient la Convention nationale de conserver parmi eux le représentant du peuple Dherbez-la-Tour, qui, par l'activité de son patriotisme, et par la connoissance qu'il a des localités a su garantir leur pays. Ils ont fait passer à la trésorerie nationale 76 marcs 4 onces d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

7

La Société populaire de Baygorry (3), réunie aux soldats composant l'avant-garde de la division de gauche de l'armée des Pyrénées-Orientales, demande qu'il soit médité un plan d'attaque pour aller chercher, poursuivre et terrasser le tyran d'Espagne; elle se plaint de ce que le système défensif laisse trop languir le bouillant courage de nos volontaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

8

La Société populaire d'Asnan (5), district de Clamecy, département de la Nièvre, annonce à la Convention nationale que les parens des défenseurs de la patrie ont fait la remise des secours que la loi leur accorderoit, et que ce sacrifice généreux a produit plus de 3 000 livres. Elle ajoute qu'une souscription patriotique ouverte dans son sein par le citoyen Turc se remplit avec le plus grand succès, et qu'une salpêtrière artificielle, à laquelle elle a donné tous ses soins, fournira bientôt de nouveaux moyens aux vengeurs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Asnan, 25 germ. II] (7).

« Citoyens,

La Société dont je fais partie me charge de vous faire part de plusieurs traits de patriotisme des citoyens et citoyennes de la commune.

(1) Basses-Alpes.

(2) P.-V., XXXVI, 308. Bⁱⁿ, 15 flor. (1^{er} suppl^t) et 16 flor. (suppl^t); *Batave*, n° 444; *J. Perlet*, n° 590; *Mess. soir*, n° 525.

(3) Pyrénées-Orientales, s'écrivait aussi Baigorry.

(4) P.-V., XXXVI, 308. Bⁱⁿ, 15 flor. (1^{er} suppl^t); *J. Matin*, n° 681; *Mess. soir*, n° 625.

(5) Et non Asnault; Turc et non Lusc.

(6) P.-V., XXXVI, 308. Bⁱⁿ, 15 flor. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 597, p. 270.

(7) C 303, pl. 1109, p. 43.

Le 1^{er} est la remise faite, par les parents des défenseurs de la patrie, des secours qui leur sont accordés par la loi. Il est sorti 32 volontaires de cette commune dont la majeure partie ont quantifié des parents qui auraient pu prétendre droit à ces secours qui se seraient élevés à une somme de plus de 3,000 livres. Tous d'un commun accord ont déclaré qu'ils en faisaient don à la patrie et désiraient que ces mêmes secours fussent employés de manière que la Convention croira la plus utile à l'affermissement de la République. Il en existe cependant deux entre tous dont le besoin journalier a imposé silence à leur générosité naturelle.

Le 2^e est une invitation faite par le citoyen Antoine Turc, membre de la Société, à tous ses frères et concitoyens, de se cotiser chacun selon ses facultés, à l'effet de former une somme pour être employée selon les vues de la Convention aux besoins de la patrie. Ce vrai sans-culottes dont la position n'aurait pas fait soupçonner l'héroïsme, pour appuyer la motion de l'exemple, a déposé sur le champ 6 livres en numéraire. La Société, charmée de ce trait généreux, jugeant qu'il aurait beaucoup d'imitateurs, a ouvert un registre et nommé un de ses membres pour recevoir les dons de ce genre.

3^e Il est actuellement question d'établir une salpêtrerie artificielle sur le territoire de cette commune. Aussitôt qu'on a donné connaissance que les cendres étaient une matière propre à cet établissement, les citoyennes se sont empressées de cet objet soumis à leur administration domestique, en disant qu'elles aimaient mieux que leurs ajustements fussent moins blancs et que nos braves défenseurs ne manquaient pas de poudre.

Citoyens, il se passe journellement dans les campagnes nombre de traits semblables qui doivent vous être un sûr garant que le peuple est autant attaché au gouvernement républicain qu'à ses Législateurs. Il serait peut-être fastidieux de vous en rapporter d'autres, c'est pourquoi je me borne à ceux de l'autre part, selon l'intention de la Société qui me charge de plus de vous féliciter sur vos glorieux travaux et de de vous assurer du dévouement le plus parfait. S. et F.»

COINTE.

P.c.c. : RAMEAU, VOILLARD.

9

Le citoyen Montalembert, général de brigade, âgé de 80 ans, fait hommage à la Convention nationale de deux mémoires relatifs à l'art défensif, et faisant suite au 8^e volume de son ouvrage (1).

La Convention nationale, dit ce citoyen, ayant bien voulu accueillir l'hommage que je lui ai fait des neuf volumes de mon ouvrage, il est de mon devoir de lui offrir cette suite du même ouvrage, qui est une nouvelle preuve de mon zèle et de ma continuelle application à ce qui peut être utile au succès des armes de la République, ainsi qu'à sa plus grande gloire (2).

(1) P.-V., XXXVI, 309.

(2) Bⁱⁿ, 15 flor. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n^o 597, p. 270.

Cet ouvrage concerne une nouvelle construction d'affûts pour le service de l'artillerie, propre à accélérer son feu et à augmenter sa précision (1).

[Extrait du p.-v. de la Conv.,; 27 sept. 1793] (2).

Un membre donne lecture de la lettre suivante :

[Ce jeudy 26 sept. 1793 (an II.)]

« Citoyen,

Je vous envoie un exemplaire d'un ouvrage qui est le fruit de plus de 60 années de travaux.

Je vous prie d'en faire hommage à la Convention nationale; mes vœux seront couronnés si j'ai servi ma patrie; votre dévoué concitoyen :

MONTALEMBERT.

L'ouvrage offert par le citoyen Montalembert est en neuf volumes, 1/4^e.

Il est intitulé :

L'art défensif, supérieur à l'offensif par une nouvelle manière d'employer l'artillerie et par la suppression totale des bastions, comme étant la principale cause du peu de résistance des places de guerre, ou la fortification perpendiculaire.

Il est enrichi d'un grand nombre de planches exécutées par les plus habiles graveurs et suivi d'une encyclopédie militaire.

L'auteur y a joint un mémoire en réponse au colonel Darcon, auteur des batteries flottantes, et les observations manuscrites sur les moyens de rendre les places infiniment plus fortes.

Je demande que la Convention nationale accepte l'hommage, fasse mention honorable au procès-verbal, envoie les ouvrages du citoyen Montalembert au Comité de salut public qui, à la fin de ses travaux le déposera aux archives nationales. Un autre membre demande que la Convention nationale décrète que le Comité d'instruction publique prendra connaissance des travaux du citoyen Montalembert et propose les moyens de l'indemniser et encourager et qu'extrait du procès-verbal sera envoyé à cet auteur au nom de la Convention. Les deux propositions sont adoptées.

Visé par BLAUX (*inspect.*).

P.c.c. : RAMEL, S.P. LEJEUNE (*secrét.*).

Mention honorable de l'offrande, renvoi des mémoires aux Comités de la guerre et de salut public (3).

10

Le Comité révolutionnaire de Roanne annonce que déjà 25 à 30 000 paires de souliers sont sorties des ateliers de cette commune, et

(1) *J. Matin*, n^o 681; *Mess. soir*, n^o 625.

(2) AFII 28, pl. 224, p. 15.

(3) P.-V., XXXVI, 309.